

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

PROCES-VERBAL

L'an deux mille neuf, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par M. le Maire le 23 janvier 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS Mme RODDIER M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE Mme DRACOULI Mme COULON M. DEBUS Mme BERKANI M. MOREAU Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

EXCUSES : Mme BAS Mme HELIOT M. BIHANNIC.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BAS à Mme VINAY M. BIHANNIC à M. MASDEU-ARUS.

SECRETARE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2009 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2008.

Monsieur MONNIER souhaite intervenir.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Je voudrais faire trois remarques sur le compte rendu.

La question que nous avons posée le 25 septembre 2008 (page 2) n'a toujours pas de réponse. Le moment n'est peut-être pas encore venu mais nous n'avons toujours pas de réponse.

Nous vous avons demandé les statuts de l'association I.P.S. (page 6). Je reconnais que nous les avons eus ce matin au courrier. Pour une fois, le courrier arrive à l'heure. C'est très bien.

Le Maire :

Pourtant, il y avait la grève.

M. MONNIER :

Le facteur l'a distribué à la maison. J'ai eu les statuts ce matin. Ce n'est pas le cas de tous les courriers mais ...

Vous deviez nous confirmer que les fonds provenant de la vente d'un appartement situé rue du 11 Novembre 1918 seraient bien affectés à la diminution de la dette (page 21). Nous n'avons pas eu cette confirmation.

Le Maire :

Vous avez oublié quelque chose. Monsieur BIHANNIC a demandé une réunion d'information dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la Maison des Associations (page 19). Elle a eu lieu. Vous voyez que tout vient à qui sait attendre. Je peux vous confirmer que les fonds ont bien été réservés à la diminution de la dette. Nous vous enverrons un courrier le justifiant.

Par contre, vous avez dit le 4 décembre 2008 (je vous cite, Monsieur MONNIER) : « ... vous nous avez proposé l'attribution de deux subventions, l'une de 25.250 €, l'autre de 17.370 € à deux nouvelles associations. ... En particulier, nous avons exprimé notre désir de savoir qu'elles étaient leurs activités, à qui elles s'adressaient et à quel endroit nous pouvions les rencontrer. Ces deux associations ne figurent toujours pas sur le site Internet de la ville. ».

Je vais vous apporter des précisions. Nous sommes là depuis dix mois. Nous commençons à être vraiment pros. Pour être très précis, il s'agit d'activités menées directement par la commune et non pas par les associations elles-mêmes, donc par des services municipaux. Les deux projets consistent en l'achat de fournitures et rémunération d'intermédiaires pour, d'une part, des ateliers plasticiens (pour 25.250 €) et, d'autre part, des ateliers de vie quotidienne (pour 17.370 €).

Les ateliers plasticiens permettent à des enfants d'accéder à des activités ludiques, non pratiquées à l'école ou dans la sphère familiale, prises en charge par une artiste plasticienne mais aussi par un animateur environnement et du personnel des services voirie. Les enfants pourront découvrir les arts plastiques, les arts de la rue et les jardins partagés dans une démarche de sensibilisation à l'environnement. L'enveloppe a été affectée au service éducation et loisirs pour des actions en direction des centres de loisirs.

Les ateliers de vie quotidienne permettent pour un public visé de prolonger les actions menées dans le cadre des ateliers d'alphabétisation. Par une diversification des activités, ils tendent à favoriser une meilleure maîtrise de la langue française et une approche de la diversité culturelle tout en libérant par ailleurs des places pour les personnes accédant depuis peu de temps à l'alphabétisation.

Pour répondre plus particulièrement à votre demande, les crédits inscrits pour l'achat de ces fournitures et / ou prestations de service de ces deux axes ont été autorisés par délibération n° 2 du 25 septembre 2008, soit la décision modificative n° 1 au budget 2008.

Suite à une lecture erronée du texte de la décision modificative (page 4 - point 3), il semble que les élus de l'opposition que vous êtes aient compris que les associations ont été créées et désignées pour gérer ces activités, ce qui n'est vraiment pas le cas. Si nous reprenons la lecture point par point, il faut lire comme il se doit, en première ligne, l'objet de l'inscription budgétaire, en deuxième ligne, la ligne budgétaire telle que codifiée au budget et, en dernière ligne, l'intitulé de la nature du compte. Pour les deux activités précitées, il s'agit du compte nature 6188 (autres frais divers) et non d'un compte de subventions.

Enfin, il est important de rappeler que tout versement à une association utilise le compte nature 6574 et donne obligatoirement lieu à une délibération du Conseil municipal lorsque le montant est supérieur au seuil de 23.000 €. Il existe une annexe budgétaire lorsque le montant est inférieur à ce seuil.

Ces deux chiffres figuraient donc dans le budget de la commune et non pas pour des associations que l'on aurait pu créer et subventionner bizarrement.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises du 31 octobre 2008 au 21 janvier 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Pour éclairer le Conseil municipal, pourriez-vous nous apporter des précisions sur 3 décisions du Maire :

- décision du 04/12/2008 : DEXIA Crédit Local - réaménagement de dette : 14.916.500,03 euros,
- décision du 08/12/2008 : DEXIA Crédit Local - réaménagement de dette : 6.314.672,34 euros,
- décision du 11/12/2008 : DEXIA - investissement 2008.

Dans le même ordre d'idée, une délibération relative à un audit sur la situation financière, administrative et juridique de la Ville de Poissy par recours à une procédure adaptée a été votée lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2008. Aujourd'hui (dix mois après), nous ne sommes toujours pas en possession du rapport de cet audit. Je voudrais savoir s'il vous est bien parvenu et en avoir une copie.

Le Maire :

L'audit n'est pas terminé. Nous l'attendons. C'est long. Il s'agit d'un grand travail. Vous savez que je suis pour la transparence et la démocratie la plus totale.

M. MASDEU-ARUS :

C'est bien pour cela que je vous le demande.

Le Maire :

Nous vous le présenterons lorsqu'il sera finalisé. Des difficultés ont été rencontrées pour l'obtention des comptes des associations. Certaines associations n'ont pas fourni leurs comptes, entre autres. En ce qui concerne les décisions relatives au réaménagement de la dette (DEXIA Crédit Local), il s'agit, conformément aux engagements pris par le vote de la délibération n° 55 au Conseil

municipal du 4 décembre 2008, de renégocier certains prêts présentant un risque lié aux monnaies et à la variabilité des taux. Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été procédé à la renégociation au titre de l'emprunt 2009.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je ne reviendrai pas sur la crise financière qui a débuté au cours du mois de septembre. Parmi les emprunts contractés par la Ville, six étaient des produits dits « structurés ». Je ne veux pas dire que ces produits sont nécessairement à proscrire, dangereux. Certains ont d'ailleurs permis de minimiser le coût de la dette. Mais ils nécessitent une surveillance permanente, assez délicate à réaliser, assurée tant par le service des finances de la municipalité que par les prêteurs. Tous ces emprunts qui présentent un risque potentiel d'exposition aux conséquences de la volatilité actuelle des marchés financiers ont été renégociés. Nous nous sommes dit que nous ne voulions pas prendre de risque avec ces emprunts et nous avons demandé aux prêteurs de sécuriser dans les meilleurs délais les échéances de 2009 et 2010. Cette démarche a d'ailleurs été présentée dans la motion du 4 décembre 2008. Six emprunts ont été contractés en 2006 et 2007 (quatre avec DEXIA, deux avec la Caisse d'Epargne). Ces emprunts nous ont paru potentiellement (je dis bien potentiellement) dangereux. Ces contrats ont été renégociés, d'abord auprès de DEXIA. Nous avons aujourd'hui des crédits à taux fixe pour 2009 et pour 2010. La négociation se poursuit avec DEXIA pour les années suivantes. Ces conclusions ont fait l'objet des décisions des 4 et 8 décembre 2008. Il y avait également deux produits structurés de la Caisse d'Epargne avec laquelle les négociations ne sont pas terminées. En fait, il faut savoir que ces négociations portent sur des crédits qui ne sont pas encore opérationnels. En quelque sorte, les fonds n'ont pas encore été tirés. Ils le seront au début de l'année 2009. Nous allons essayer de finaliser ces renégociations dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, un emprunt contracté auprès de DEXIA (décision intitulée : « DEXIA - investissement 2008 ») est cité dans la liste. Il s'agit effectivement d'un emprunt négocié pour soutenir les opérations d'investissement engagées par la municipalité en 2008. Un montant d'emprunt nécessaire de 6.090.000 euros figurait au budget primitif. Cette valeur a été ramenée à 3.800.000 euros lors du vote du budget supplémentaire le 24 juin 2008. Les bilans effectués au fur et à mesure des mois par le service des finances ont montré qu'il était possible de n'emprunter que 3.000.000 euros, notamment avec les cessions d'appartements. Des offres de prêt sur cette base ont été demandées aux deux partenaires financiers habituels de la municipalité (DEXIA et la Caisse d'Epargne). C'est ainsi qu'ont été contractés deux emprunts d'un montant de 1.500.000 euros. L'un de ces prêts a fait l'objet d'une décision datée du 11 décembre 2008. Le deuxième a fait l'objet d'une décision datée du 25 novembre 2008, mentionnée dans la liste des décisions du Maire jointe à la convocation du précédent Conseil municipal. Il s'agit là d'emprunts contractés à taux fixe, sur 15 ans.

Je vous ai fait le point sur ces emprunts effectivement mentionnés dans la liste des décisions du Maire.

M. MASDEU-ARUS :

A quel taux ?

M. DUQUESNE :

Les taux sont compris entre 4 et 5 %.

Des demandes sont formulées pour intervenir sur certaines délibérations. L'une d'entre elles porte sur le point n° 23 intitulé « Vœu : déclaration du Conseil municipal de Poissy sur la situation au Proche-Orient ».

Le Maire :

J'ai décidé unilatéralement de supprimer cette motion qui, au regard de la situation actuelle, n'a pas beaucoup de sens. Je pense que nous prendrons une décision lors du Conseil municipal suivant quant à l'envoi d'une aide à une association humanitaire. Je crois que cette action est absolument nécessaire au regard du drame qui s'est produit. Cette motion sera donc supprimée. Si vous voulez intervenir sur cette motion ... Nous pouvons passer la nuit à en débattre mais je crois que ce n'est pas nécessaire.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°/ SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ BONGARD

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci.

Il s'agit de voter ce soir pour mettre fin à la Z.A.C. Bongard créée par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2007. Je rappelle que cette création avait été suivie d'une procédure de désignation d'un aménageur qui n'avait reçu qu'une seule réponse.

Nous ne remettons pas en cause le principe du développement du secteur Saint-Sébastien mais, après réflexion de l'équipe municipale, il est apparu que nos objectifs étaient incompatibles avec les principes du projet en l'état et qu'il était donc préférable de supprimer la Z.A.C.

Les motifs qui nous ont guidés dans cette décision sont de trois ordres.

Tout d'abord, d'ordre politique : le caractère monofonctionnel de la Z.A.C. qui ne prévoyait que des logements en accession à la propriété va à l'encontre de la volonté municipale d'introduire dans chaque quartier de la mixité sociale et intergénérationnelle. Il nous a semblé également que l'approche environnementale n'avait pas été suffisamment prise en compte en amont de la définition du projet.

Il existe également des motifs urbanistiques à notre prise de position. En effet, l'inscription du nouveau quartier dans la ville n'avait pas été assez réfléchie. En particulier, le boulevard de l'Europe et le rond-point de l'avenue de Pontoise tels qu'ils étaient prévus risquaient d'enclaver le quartier Saint-Exupéry. Les liaisons entre les quartiers et le centre ville devront être également repensées en mettant les besoins de déplacement des habitants au cœur de la réflexion. Enfin, le règlement du P.L.U. applicable à la Z.A.C. était peu restrictif du fait de l'absence de C.O.S. et des hauteurs de construction autorisées.

Le dernier motif est juridique. En modifiant le projet dans ses éléments constitutifs, il y avait un risque de mettre la Z.A.C. en insécurité juridique, en application de la théorie des opérations complexes au sens du droit administratif.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à vous prononcer ce soir pour la suppression de la Z.A.C. Bongard.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

2°/ CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) DANS LE PERIMETRE D'ETUDES DELIMITE PAR LA VOIE FERREE, L'AVENUE DE PONTOISE, LA RUE SAINT-SEBASTIEN, LA RUE DES PRES ET LA RUE DE LA FAISANDERIE

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Par le vote précédent, nous avons donc mis fin à la Z.A.C. Bongard.

Nous allons maintenant délibérer pour entreprendre l'élaboration d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté. Cette première étape est relative à la concertation. Elle précède celle de la création.

Aujourd'hui (comme je l'ai déjà évoqué), nous souhaitons mener une nouvelle réflexion sur l'aménagement du secteur Saint-Sébastien. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'élargir le périmètre d'études dans le cadre de cette concertation, en sachant que le périmètre définitif sera arrêté lors de la création de la future Z.A.C. La concertation sera donc lancée sur un espace délimité par la rue de la Faisanderie, la rue des Prés, la rue Saint-Sébastien, l'avenue de Pontoise et la voie de chemin de fer.

Le principal objectif poursuivi par cette opération est bien évidemment la reconquête des friches industrielles polluées du secteur Saint-Sébastien pour y construire un nouveau quartier qui soit un lieu de mixité sociale, un véritable lieu de vie, avec des logements (bien entendu) mais aussi des activités, des équipements et des commerces.

Nous ne créerons pas de quartier durable sans une approche environnementale en amont de la définition des formes et des fonctions urbaines.

La réflexion engagée sur les thèmes des déplacements, de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets, va donner sa structure au quartier.

Bien évidemment, nous ne pouvons pas construire de nouveaux quartiers sans dialoguer avec les Pisciacais. C'est pourquoi nous avons adopté des modalités de concertation pour associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Nous allons notamment mettre en place une exposition avec registre à la disposition du public à la mairie, publier des articles dans le bulletin municipal et dans la presse, créer un site Internet et tenir au minimum deux réunions publiques.

Je vous propose donc d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vote négatif de la première délibération vous laisse imaginer le sens de notre vote pour cette seconde délibération de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Pourquoi ce vote ?

D'une part, malgré le débat interne qui s'est tenu dans vos rangs, comme cela nous a été rappelé lors de la Commission de l'Environnement et de l'Urbanisme, le regret que vous n'ayez pas eu la sagesse de poursuivre ce dossier qui était déjà bien engagé. Il offrait la possibilité, sans attendre, de poursuivre le développement de notre ville, d'accueillir de nouveaux Pisciacais, d'offrir de nouveaux services à nos administrés et enfin de concourir de façon exemplaire à la situation du moment, c'est-à-dire donner du travail aux entreprises !

D'autre part, cela donne vraiment la sensation d'un acte politique, à savoir « je détricote ce que l'on avait déjà tricoté » mais pour faire quoi ?

Car au-delà du plaisir de se dire « nous ne ferons pas comme cela était prévu », la vraie question qui se pose est « mais qu'allez-vous faire ? ».

D'où cette bonne raison pour ne pas voter cette création, vu son faible contenu.

De plus, et cela a été évoqué en commission, le vrai choix politique de couper Poissy du reste du monde nous semble en décalage complet par rapport à la réalité et par rapport au développement d'une ville.

Nous savons votre opposition à la réalisation de l'A 104. Mais il faudra bien un jour traiter le flot de véhicules qui traverse notre ville.

Les esquisses montrées lors de cette commission suppriment le giratoire prévu que vous qualifiez comme coupant le quartier de Saint-Exupéry alors que c'était une chance de le raccrocher au reste de la ville. Le giratoire était prévu initialement entre le boulevard de l'Europe et l'avenue de Pontoise.

De fait, la circulation qui viendrait de Conflans, d'Achères, vers les autoroutes A 13 et A 14 resterait sur le boulevard de l'Europe. Comment faire pour se rendre vers Maisons-Laffitte ou vers d'autres quartiers de Poissy ?

Boucler les quartiers pour un meilleur confort des piétons et des cyclistes ne donne pas une image d'ouverture, bien au contraire.

Enfin, la redéfinition du contenu de la Z.A.C., la révision du P.L.U., nous font penser que rien ne se passera dans ce quartier pendant au moins 5 ans !

C'est dommage !

Nous voterons contre cette délibération.

Le Maire :

Je voudrais quand même vous répondre. Je donnerai la parole à Monsieur HEDRICH s'il souhaite intervenir.

Comme vous, j'ai lu le journal d'information « Le Pisciacais ». J'ai vu que nous continuions tout ce que vous faisiez. J'assume quant à la décision de réfléchir sur la manière dont nous allons aménager la ville. La vie quotidienne des habitants de notre cité est un acte politique fort. J'assume cet acte politique fort d'avoir arrêté la Z.A.C. Bongard telle que vous l'avez prévue. Au regard du quartier de Noailles, sans crèche et sans école, nous pouvons nous interroger sur ce qui était prévu. Nous pourrions y revenir, si vous le voulez.

Par ailleurs, il est nécessaire d'apporter de la cohérence dans l'ensemble des quartiers de la ville et de la penser. Cela n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui puisque notre ville est morcelée. Je pense que le quartier « Bongard » (qui ne s'appellera plus ainsi) a été imaginé sans avoir pensé à l'ensemble de l'aménagement. Nous avons une vision globale. Il s'agit bien sûr d'une vision politique mais d'une vision globale de l'aménagement. Je pense qu'il est nécessaire de prendre son temps, surtout par rapport à la situation économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, au regard des ventes de logements et de la nécessité de redéfinir notre centre ville. Il ne vous a en effet pas échappé (vous connaissez bien cette ville) qu'il y a l'îlot Codos, la société PSA et le boulevard Robespierre. Après ce boulevard, il y avait la Z.A.C. Bongard. Nous avons vraiment une envie de réfléchir sur l'ensemble de ces secteurs pour amener de la cohérence.

Autre sujet d'inquiétude : le boulevard de l'Europe pour lequel nous avons proposé une forme beaucoup plus droite. Cette proposition semble avoir intéressé le Conseil Général (et vous en tant que Conseiller Général). Il serait peut-être dommage de ne pas défendre cette idée qui donnerait une vision d'aménagement clarifiée puisque le boulevard décrit une sorte de cercle.

J'avais envie de vous répondre mais vous avez tout à fait le droit de voter contre ou de vous abstenir.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je voudrais juste apporter quelques précisions.

Nous regrettons le coup d'arrêt par rapport à l'aménagement d'un quartier. Politiquement, vous avez une autre vue de l'aménagement. C'est parfaitement respectable. L'idée de renégocier les aménagements prévus tels qu'ils vous ont été livrés était aussi envisageable. Introduire du logement social à l'intérieur de ce qui était prévu était possible. Les équipements publics étaient prévus. On peut avoir le point de vue de dire qu'il était dommage de ne pas les avoir réalisés dans la première tranche de ce grand quartier, c'est-à-dire plutôt le quartier de Noailles, la Z.A.C. Bongard étant la continuité. Le morcellement de Poissy est une réalité. Parler de l'ajout d'un morcellement n'est pas exact puisqu'ils avaient été vus ensemble. Les équipements publics étaient prévus à l'intérieur de cette deuxième tranche. Aujourd'hui, le coup d'arrêt vaut autant pour les équipements publics que pour les futurs logements, quelle qu'en soit leur nature.

Vous avez fait allusion au Conseil Général. Permettez-moi de changer de casquette. Vous avez proposé que le boulevard de l'Europe soit un trait plutôt qu'une succession de courbes. Vous connaissez l'histoire de la modification du CD 30. Je rappellerai le passage initial de cette route au pied des bureaux de la direction de la société PSA. Ensuite, une première évolution a eu lieu puis une troisième déviation pour permettre une entité géographique du site de la société PSA lors de la création et de l'aménagement des ateliers de peinture. Cette succession de virages parfois dangereux amène à imaginer une voie plus rectiligne, sauf que la voie ferrée doit être enjambée, soit par un pont, soit par un souterrain. Le coût de cet aménagement n'est pas le même. Je pense que vos services vous ont dit qu'il avait été chiffré par le Département. Le montant est supérieur à 35.000.000 €. Ce n'est donc pas neutre. D'après ce que je sais, le Département n'a pas imaginé pour l'instant un investissement de 35.000.000 €. Mais, à l'avenir, tout est possible. Un rapprochement avec la commune peut avoir lieu pour voir de quelle façon elle pourrait participer à un tel investissement. Cependant, exclure le boulevard de l'Europe du reste de l'aménagement de Poissy par la suppression du giratoire qui n'arrangera pas la fluidité de la circulation n'est pas forcément une bonne option (de notre point de vue). Mais nous avons le temps de voir l'évolution de ce que vous souhaitez pour ce quartier au travers de la concertation avec la population.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

3°/ AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE « MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE DES QUARTIERS » ENTRE L'A.R.E.N.E. (AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ENERGIES) ET LA VILLE

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci.

Il existe effectivement une suite logique pour toutes ces délibérations.

Nous avons souhaité être accompagnés dans notre réflexion et pour la programmation du nouveau projet prévu sur le secteur Saint-Sébastien. Pour cela, nous nous sommes rapprochés de l'A.R.E.N.E. (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Ile-de-France) qui a accepté de nous apporter son expertise et ses moyens. Une architecte chargée de l'accompagnement des quartiers durables à l'agence viendra appuyer techniquement la ville en intégrant notamment les thématiques du développement durable tout au long de l'élaboration du

nouveau projet. Cette prestation réalisée à titre gratuit doit faire l'objet d'une convention cadre entre l'A.R.E.N.E. et la ville, d'une durée de deux ans renouvelable.

Je vous propose donc d'approuver ce projet de convention cadre et d'autoriser le maire à la signer.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit juste d'une petite explication de vote.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Pour notre part, avec Georges MONNIER, nous n'avons pas été complètement persuadés de tout l'intérêt que vous y voyiez vous-même lors de la commission au cours de laquelle nous avons eu un débat sur le sujet.

Au regard des termes de la convention tels qu'ils ont été proposés, il existe quelques doutes par rapport à la participation financière dans le cadre des différentes études au fur et à mesure du temps. La notion de gratuité affichée dans les premiers articles n'est peut-être pas complètement assurée.

Nous préférons donc nous abstenir.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

4°/ APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DEPOSE A L'A.N.R.U. (AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE) ET SA DEMANDE DE SUBVENTION - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE RELOGEMENT TRANSITOIRE DE « LA COUDRAIE »

Le Maire :

Je ne vous rappellerai pas tout l'historique que nous connaissons mais une partie.

Lorsque nous avons été élus en mars 2008, la situation de la Coudraie était bloquée. Il existait des conflits entre le bailleur et les habitants, entre la ville et les habitants. Il a été nécessaire de remettre tout le monde autour de la table, ce que nous avons fait. Avec la sagesse de tous les acteurs et la qualité des négociations parfois difficiles mais nécessaires, nous avons réussi (en l'espace de six mois environ) à trouver un accord entre les habitants, France Habitation et la municipalité pour un relogement transitoire sur la Coudraie. Je signerai le protocole d'accord si vous m'en donnez l'autorisation ce soir. Une subvention sera demandée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Je vous rappelle que les chiffres que vous avez pu voir et qui peuvent faire rêver ne sont que des estimations puisqu'il ne s'agit au départ que d'une demande de subvention. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'établir un projet global avec l'analyse du coût réel. Ce sont des estimations.

Au regard des conditions de vie des habitants de ce quartier, il faut souhaiter que ce dossier qui a mobilisé beaucoup d'énergie et beaucoup d'acteurs de la ville pendant 4 à 5 ans puisse aujourd'hui se régler sereinement et qu'il soit mieux pensé. Il est important de le souligner. Il faudra trouver l'aménageur qui élaborera l'ensemble du projet des Hauts de Poissy. J'insiste bien pour dire qu'il ne s'agit pas uniquement de la Coudraie qui n'en représente qu'une partie. En l'occurrence, la subvention de l'A.N.R.U. entre dans ce cadre. Il s'agit vraiment d'une vision globale. Je pense que nous prendrons le temps d'en débattre de manière plus approfondie au cours des années à venir.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Il s'agit juste d'une question. L'article 4 mentionne : « d'approuver le coût estimé restant à la charge de la commune ». Quel est le coût estimé ?

Le Maire :

Le coût estimé est de 17 millions d'euros. A titre de comparaison, le coût global du projet en 2007 s'élevait à 117 millions d'euros. Le coût était de 9,5 millions d'euros pour la commune mais avec une perte quasiment totale de la maîtrise du foncier. En effet, le site devait accueillir le nouvel hôpital. En 2005, le coût global d'aménagement du projet était de 110 millions d'euros avec un coût de 10 millions d'euros pour la commune. Le coût des équipements n'était pas budgété, tout comme pour le projet de la Z.A.C. de Noailles pour lequel l'école n'a pas été prévue. Avec 17 millions d'euros, nous y incluons une école, une crèche, des équipements publics. Cela nous permettra d'obtenir une subvention qui compensera le montant de la participation de la ville. De la même manière (et pour être bien précis), nous récupérerons le foncier que nous revaloriserons. Ceci permettra une forte baisse du montant versé par la ville. Ce chiffre de 17 millions d'euros (estimation actuelle) n'est pas complètement arrêté.

En fait, il ne s'agit que de m'autoriser à déposer un projet à l'A.N.R.U. pour savoir si cet organisme est prêt à s'inscrire dans cette démarche et à y participer financièrement. Une somme m'a été promise oralement. Je souhaite que cela soit écrit. Il faut quand même savoir que ce projet ne pourra être réalisé si l'A.N.R.U. ne participe pas et ne met pas la main à la poche. Ce combat se situera fatalement sur un plan politique mais également à un autre niveau pour pouvoir faire reconnaître que ce quartier inscrit dans les démarches de l'A.N.R.U. doit récolter son dû, être amélioré et diversifié.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

5°/ ADHESION DE LA VILLE DE POISSY AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DU PARIS METROPOLE

Le Maire :

Je pense que vous avez tous entendu parler du projet de Grand Paris. Monsieur Christian BLANC s'intéresse beaucoup aux portes du Havre (anciennement Les Terrasses de Poncy) en ce début d'année 2009. Dans cette optique, la Conférence Métropolitaine de l'agglomération parisienne a créé le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du Paris Métropole, dont les statuts définitifs ont été adoptés le 5 novembre dernier.

Ce Syndicat se veut un outil de coordination des politiques publiques dans le cadre de Paris Métropole, associant les Maires, les Présidents des intercommunalités, les départements et la Région. Il s'agira de réfléchir autour des grands axes constitutifs du Grand Paris, tels que le logement, les déplacements, le cadre de vie, et de travailler à l'élaboration de projets urbains concertés dans l'optique d'un développement cohérent, mondial et durable des territoires concernés.

Le Syndicat propose, par ailleurs, que soit élaborée une « charte de Paris Métropole » qui fixerait les objectifs et les règles relatifs à l'aménagement et au développement du territoire.

Comme mentionné dans les statuts, le point de cotisation est fixé au maximum à 15 centimes d'euro par habitant pour les communes.

Adhérer à ce Syndicat permettrait à la Ville de Poissy de prendre part aux débats et travaux qui auront lieu sur un projet qui aura, nécessairement, un impact sur l'aménagement du territoire pisciacaïs.

Je vous rappelle aussi que nous sommes dans le cadre de l'O.I.N. Nous sommes aussi aux portes de l'O.I.N. Entre le Grand Paris, l'O.I.N., le Département, la Ville, l'intercommunalité, nous sommes dans des strates de millefeuille qui vont compliquer de plus en plus l'aménagement du territoire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ CREATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LA BRUYERE EN DEHORS DU SITE DE L'ECOLE

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Voilà huit mois que je vous parle de cet accueil de loisirs maternel. Je ne vous apprends rien si je vous rappelle qu'il fonctionne actuellement dans une classe de l'école maternelle du même nom et que ce n'est satisfaisant ni qualitativement, ni quantitativement puisque de plus en plus d'enfants demandent à bénéficier de cet accueil.

Il a donc été décidé (en juin déjà) de construire un nouvel accueil sur un terrain situé derrière l'école La Bruyère. Ce sera une construction modulaire. Le permis de construire a été déposé le 28 janvier 2009.

La présente délibération a pour objet d'acter la mise en œuvre de ce projet et de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour pouvoir bénéficier d'une aide à l'investissement.

Il convient également de solliciter parallèlement toute aide auprès des autres institutions, notamment le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines n'intervenant qu'en complémentarité d'autres financements.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL RELATIF A L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DES SABLONS, A LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE (MOLIERE) ET A L'EXTENSION DE LA CRECHE LE PETIT PRINCE

Le Maire :

Il est rappelé que, par délibération du 30 novembre 2007, la Ville de Poissy a proposé un contrat départemental qui comprenait trois opérations.

Le montant total des travaux s'élève à 3.312.000 euros.

Le montant plafonné du contrat départemental représente 1.500.000 € pour un taux de subvention de 30 %, soit 450.000 €.

L'anticipation des travaux avait été autorisée par le Conseil Général des Yvelines. Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil Général a adopté le contrat départemental de Poissy. Il convient donc de m'autoriser à le signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MUSEES DE POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une procédure habituelle pour demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de bien vouloir subventionner certaines opérations d'investissement. Il s'agit de travaux de restauration et de conservation du fonds de collection de l'ancien Musée d'Art et d'Histoire actuellement stocké au Château de Villiers et de travaux de restauration pour le fonds de collection du Musée du Jouet. Il faut aussi permettre d'accroître ce fonds de collection par l'acquisition (notamment pour le Musée du Jouet) de jeux de construction.

En fonctionnement, ces demandes de subventions portent sur les expositions temporaires. J'attire votre attention sur une exposition très importante qui ouvrira en octobre de cette année jusqu'en juin 2010, appelée « Sports et jouets ». Elle donne l'occasion d'ouvrir des partenariats externes car cette exposition est réalisée en concertation avec l'ensemble des musées d'Ile-de-France. Le thème unique liera tous les musées ayant décidé d'être partie prenante de cette opération. Des partenariats seront également situés sur la commune, avec notamment le service des sports. Nous pourrons en effet travailler étroitement pour cette exposition et l'animer. Il y aura aussi des demandes de subventions pour les animations traditionnelles du service des publics au musée (les conférences, les spectacles et les ateliers). Suite au succès rencontré par la manifestation qui a eu lieu en septembre dernier au cours de laquelle nous avons présenté des jouets géants en bois destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes, nous avons décidé de renouveler l'opération en la calant sur la journée nationale du jeu qui se déroule toujours au mois de mai. Là encore, des partenariats sont établis avec en particulier des écoles de Poissy qui travaillent déjà sur cette thématique du jeu. Cela permettra de faire précéder la journée proprement dite d'une exposition animée qui se tiendra au Centre de Diffusion Artistique.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le Maire donne la parole à **Melle WOELFLÉ :**

Dans la perspective de la politique de réduction des déchets à la source menée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, les collectivités locales ont la possibilité de développer les services à la population en favorisant cette réduction.

Le compostage individuel de la fraction fermentescible des ordures ménagères est aujourd'hui un axe important de cette politique de réduction. Dans ce but, des composteurs pourront être mis à la disposition des administrés vivant en habitat pavillonnaire afin de leur permettre de trier leurs déchets organiques, c'est-à-dire les déchets biodégradables solides qui comprennent les déchets alimentaires, les déchets verts des ménages ou les déchets de jardin.

L'action des services techniques s'oriente principalement sur la fraction fermentescible des ordures ménagères pour réduire la masse de déchets envoyée en valorisation énergétique.

On a estimé le gisement de déchets organiques compostables à environ 790 tonnes par an (soit 280 kg par pavillon et par an).

L'objectif fixé est d'équiper 30 % des pavillons au cours des six années à venir, soit la fourniture de matériel à 144 pavillons par an. Cela permettrait, en fin de déploiement, une réduction potentielle des ordures ménagères de près de 240 tonnes (soit 2 % de la production de 2007).

En investissement, le coût estimé sur 6 ans qui comporte notamment l'achat des composteurs s'élève à un peu moins de 35.000 euros T.T.C. Pour les actions de communication (également sur 6 ans), le coût est estimé à environ 11.000 euros T.T.C. Ces sommes peuvent être partiellement prises en charge par des subventions de l'A.D.E.M.E. et du Conseil Régional d'Ile-de-France. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ FIXATION DES PARTICIPATIONS DEMANDEES AUX AINES POUR LES VOYAGES ORGANISES PAR LA VILLE A PARTIR DE 2009

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un nouveau calcul de la participation des aînés aux voyages qui seront proposés. Monsieur Jean-Claude DUQUESNE ayant beaucoup travaillé sur ce dossier, j'aimerais bien qu'il s'en explique.

M. DUQUESNE :

Je voudrais quand même rappeler que les voyages pour les aînés seront maintenus avec toutefois deux nouveautés.

La première concerne la programmation. Nous proposons en effet deux voyages au mois d'avril et deux autres au mois de septembre.

La deuxième est relative à la tarification avec l'introduction d'un pourcentage du coût du séjour à régler par chaque participant (de 10 à 95 %). Cela signifie que le montant de la participation des personnes seules les moins fortunées sera presque symbolique, le but recherché étant de faire partir tous les gens qui le veulent et qui ne le peuvent peut-être pas pour des questions de ressources. Vous avez également remarqué que personne ne paiera les 100 %. La Ville a donc décidé de prendre en charge dans tous les cas de figure 5 % du coût du séjour.

Nous avons gardé un nombre de niveaux important. Ces systèmes fonctionnent sur des effets de seuil. Pour avoir un nombre de mécontents le plus faible possible, les tranches doivent être resserrées au maximum.

Le Maire :

Je voudrais juste préciser que ces tarifs relèvent d'une décision politique. Le mot « politique » n'est pas forcément à galvauder. Il faut aussi permettre à des gens dont les revenus sont faibles de pouvoir effectuer un séjour. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette grille qui pourra aussi être améliorée au fil des années.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU CONTRAT DE SEJOUR DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES « LES URSULINES » (RPA)

Le Maire donne la parole à Mme RODDIER :

Cette délibération propose d'appliquer le décret n° 2007-1660 du 23 novembre 2007 afin de tenir compte de quelques modifications à partir du 1^{er} février 2009.

A titre d'exemple, le délai de résiliation du contrat d'un résidant en raison de son départ peut être de huit jours au lieu d'un mois.

Par contre, le Maire peut résilier un contrat par préavis d'un mois pour impayé ou attitude contraire au règlement et par préavis de trois mois en raison de l'altération de l'état de santé.

Quant aux deux chambres d'hôtes mises à la disposition des résidants, un état des lieux sera effectué en entrant et un autre en sortant.

Nous pouvons également noter le remplacement du Conseil de la vie sociale par le Conseil de concertation au sein de la résidence qui s'est d'ailleurs déjà réuni.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En raison du renouvellement intégral du Conseil municipal à la suite des élections du 16 mars 2008, il avait été procédé, lors de la séance du 4 avril 2008, à la fixation du nombre des délégués du Conseil au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ainsi qu'à leur désignation.

Monsieur Raymond LETELLIER, désigné administrateur du C.C.A.S. lors de cette séance d'avril 2008, a, par courrier du 15 décembre 2008, donné sa démission de ses fonctions au sein du C.C.A.S., son manque de disponibilité ne lui permettant plus d'assurer ses activités au sein de cet organisme.

Monsieur Ali RABEH, désigné administrateur du C.C.A.S. lors de cette séance d'avril 2008, a, par courrier du 22 janvier 2009, donné sa démission de ses fonctions au sein du C.C.A.S.

La procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires est régie par l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles.

Lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suit sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du C.C.A.S. par le Conseil municipal.

S'il n'y a plus de candidat sur aucune des listes, ce qui est le cas du C.C.A.S., il y a lieu de renouveler l'intégralité des administrateurs élus, dans les deux mois suivant la démission, et de refaire une procédure complète de vote au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient, afin de ne pas se trouver, à l'avenir, face à une autre situation de ce type, de présenter des listes complètes comportant huit candidats, c'est-à-dire autant que de sièges à pourvoir.

Sont proposés :

Liste « Poissy pour Tous »

- M. BOUZNADA
- Mme HELIOT
- Mme RODDIER
- Mme METZGER
- M. LOBJEOIS
- M. DEBUS
- Mme BAS
- Mme SKAJENNIKOFF

Liste « Union pour Poissy » :

- Melle DOMONT
- Mme DELAROUZÉE
- Mme XOLIN
- Mme DOMERGUE
- M. MONNIER
- M. BIHANNIC
- M. BLOCH

- M. RAYNAL

Après les opérations de vote, Monsieur RABEH, représentant de la majorité, et Monsieur MONNIER, représentant de la minorité, sont venus participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
Nombre de bulletins blancs : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

Liste « Poissy pour Tous » : 29 voix, soit 6 sièges

- M. BOUZNADA
- Mme HELIOT
- Mme RODDIER
- Mme METZGER
- M. LOBJEOIS
- M. DEBUS

Liste « Union pour Poissy » : 9 voix, soit 2 sièges

- Melle DOMONT
- Mme DELAROUZÉE

13°/ SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORT D'ELEVES - ANNEE SCOLAIRE 2008 / 2009

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

La décision du 27 juin 2008 prise par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France autorise l'exécution des circuits spéciaux scolaires organisés par la Ville pour les écoles élémentaires sur la base de cinq jours (lundi - mardi - jeudi - vendredi - samedi). Il ne vous a pas échappé que ce calendrier scolaire a changé.

Le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 fixe la durée de la semaine scolaire et instaure la suppression de l'école le samedi matin pour tous les élèves.

Il y a donc lieu d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 modifiant les conditions de fonctionnement du service des circuits spéciaux scolaires organisés par la Ville.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ AVENANTS N° 1 AUX MARCHES 2007/152 A ET B CONCLUS AVEC LES SOCIETES EURODESK ET DELAGRAVE POUR L'ACHAT, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE MOBILIERS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Ces deux marchés concernent l'achat, la livraison et l'installation de mobiliers administratifs et scolaires. Ils ont été signés en janvier 2008. Ils sont a priori reconductibles année par année. Mais leur reconduction n'est maintenant plus possible. En effet, la formule qui permettait d'actualiser les prix d'une année sur l'autre était basée sur la révision d'indices, lesquels ne sont aujourd'hui plus suivis par l'I.N.S.E.E. Une autre clause d'actualisation des prix a donc été négociée avec les

entreprises. C'est la raison pour laquelle ces avenants n° 1 sont nécessaires. Il s'agit d'entériner cette nouvelle clause de révision des prix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ AVENANT N° 1 AU MARCHE 2008/084 A CONCLU AVEC LA SOCIETE EURALOG SAS POUR LA LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Ce contrat de location de voitures récemment passé avec la société EURALOG SAS portait uniquement sur des voitures de couleur blanche. Dès la mise en œuvre effective de ce contrat, nous nous sommes vite aperçus qu'une seule et même couleur pour tous les véhicules ne pouvait pas donner satisfaction. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter cette légère plus-value pour permettre de prendre en compte quelques couleurs et de différencier ainsi les voitures.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

16°/ PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.) DU CENTRE NAUTIQUE DE MIGNEAUX ET DE LA PISCINE SAINT-EXUPERY A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.) regroupe l'ensemble des mesures à suivre en cas d'accidents liés aux activités aquatiques, baignades et natation, les dispositions de planification des secours et a pour objectif de prévenir les accidents liés auxdites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement.

Il précise aussi les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte de services de secours extérieurs.

Il vous est proposé de rendre applicable le P.O.S.S. présenté. C'est aussi une manière de se mettre en conformité avec la loi.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES PISCINES DE MIGNEAUX ET DE SAINT-EXUPERY

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Cette délibération découle de la précédente.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE POISSY : COMPLEMENT

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de revoir le régime indemnitaire d'un agent. J'ai demandé à prendre la parole car il s'agit en fait du directeur du conservatoire nouvellement recruté par la ville. Je vous informe qu'il s'agit de Monsieur François BOULANGER, actuellement chef des orchestres de la Garde Républicaine.

Il conservera d'ailleurs cette activité. Il est aussi enseignant au conservatoire de musique de Reims. Il abandonne donc ses fonctions au sein de ce conservatoire pour se rendre plus présent à celui de Poissy. Nous l'accueillerons officiellement à partir du 1^{er} février.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE : MODIFICATION, SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE, DE LA DELIBERATION DU 4 AVRIL 2008

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous étions abstenus sur la délibération du 4 avril 2008 relative à l'indemnité de fonction du Maire. Nous nous abstiendrons aussi sur celle-ci.

Le Maire :

C'est dommage. Vous en avez le droit mais je trouve cela dommage dans le sens où tous les élus locaux que nous sommes devrions faire pression sur nos députés. Un député est ici présent. Les députés et sénateurs se sont votés des statuts, des retraites, un certain nombre de choses. Les élus locaux que nous sommes (principalement les maires) n'ont absolument rien. Leur statut n'est pas clarifié. Il faut peut-être espérer que Monsieur BALLADUR puisse prendre en compte dans ses propositions cette réalité quotidienne de l'ensemble. Je voudrais quand même insister sur ce point en faisant une petite parenthèse. Aujourd'hui, par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvons (crise économique mondiale), nous, élus locaux, sommes en première ligne quotidiennement au regard de nos concitoyens. Il me semble logique que les indemnités de droit (il ne faut pas s'en inventer) puissent être votées. Mais vous pouvez vous abstenir.

Merci.

M. MONNIER :

Il s'agit simplement d'être en conformité avec notre décision du 4 avril.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

20°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009, PRESENTÉE PAR PSA PEUGEOT CITROEN

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture des Yvelines a été saisie d'une demande de dérogation au principe du repos dominical, présentée par PSA Peugeot Citroën, afin de permettre à des agents de travailler les dimanches du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, sur le site de l'établissement situé 2 à 10, boulevard de l'Europe, à Poissy.

Cette demande concerne trente salariés du pôle tertiaire, tous volontaires, devant assurer des interventions d'urgence ou des vérifications des systèmes dans le secteur de l'informatique et de la finance.

Ces tâches ne peuvent être assurées que le dimanche, unique jour chômé commun à l'ensemble des pays où le groupe PSA est présent.

Le Comité d'Établissement de P.S.A., consulté sur ce point lors de la séance du 31 octobre 2008, a émis un vote favorable à cette demande de dérogation à la règle du repos dominical.

Conformément aux dispositions des articles L. 3132-20 et R. 3132-17 du Code du travail, cette demande de dérogation soumise à arrêté d'autorisation du Préfet, après consultation suivie d'un vote du Comité d'établissement, nécessite l'avis du Conseil municipal qui doit se prononcer sur cette requête dans le délai d'un mois à compter de la date d'envoi.

Le Maire donne la parole à **M. MOREAU** :

Merci.

J'interviens donc au nom des élus communistes de ce Conseil car nous allons émettre un avis défavorable à cette demande de dérogation au repos dominical. Cela ne surprendra personne autour de cette table. Mais nous tenions à nous en expliquer auprès de vous, chers collègues, et vous verrez qu'il n'y a rien de dogmatique dans notre prise de position.

Tout d'abord, je tiens à faire remarquer que cette demande intervient au moment où de nombreux salariés de cette entreprise se retrouvent au chômage technique, au moment où les destructions de postes se multiplient, notamment dans le secteur tertiaire, entraînant une augmentation des charges de travail et une dégradation des conditions de travail pour ceux qui restent, au moment où l'obligation de faire des heures supplémentaires parfois gratuites pour atteindre les objectifs est de plus en plus courante, bref, au moment où l'on veut faire payer la crise aux salariés sans mettre à contribution les profits et les dividendes.

Certains d'entre vous ici vont dire que je rabâche. En tout cas, par rapport à ce que j'ai entendu cet après-midi à Paris, nous sommes de plus en plus nombreux à prendre conscience de cette évidence. Mais nous en reparlerons et revenons au sujet de cette délibération.

Je dirais que la raison essentielle qui a guidé notre choix est que la demande n'est pas suffisamment motivée. Par conséquent, elle ne nous apparaît pas justifiée.

On nous dit qu'il s'agit de tâches dans le secteur informatique qui ne peuvent être assurées que le dimanche. Qu'est-ce qui a donc tellement changé dans ce secteur pour en arriver là ? Pourquoi cette dérogation qui autrefois était demandée ponctuellement devrait aujourd'hui s'appliquer à tous les dimanches de l'année 2009 ? Pourquoi est-il aujourd'hui nécessaire dans cette entreprise de déroger systématiquement au repos dominical pour en assurer le fonctionnement normal ? Pourquoi d'autres formes d'organisation du travail n'ont-elles pas été retenues (par exemple le système d'astreinte pratiqué dans de nombreuses entreprises, ce qui répond sans doute beaucoup mieux aux exigences de maintenance et d'intervention d'urgence dans ce domaine) ? Tout cela n'est pas expliqué.

On nous dit aussi qu'il s'agit de 30 volontaires. Mais des volontaires soumis au lien de subordination, on sait ce que cela veut dire. Vous avez le droit de refuser de travailler le dimanche mais, dans ce cas, on vous fait bien souvent comprendre que vous n'êtes plus à votre place dans ce service, qu'il vaudrait mieux demander votre mutation, voire même de rechercher un travail ailleurs.

Dans notre pays, la règle est de faire du dimanche la journée prioritaire pour le repos hebdomadaire. Cette disposition inscrite à l'article L. 3132-3 du Code du travail est toujours en vigueur, malgré les nombreuses attaques dont elle a fait l'objet. On l'a vu encore récemment. Même les parlementaires de l'U.M.P. sont divisés à ce sujet.

De quoi parle-t-on exactement ? Il ne s'agit évidemment pas des dérogations permanentes dites de droit qui concernent entre autres les transports, la santé, les professions de l'hôtellerie, la distribution d'énergie, l'audiovisuel, etc ... Il s'agit d'une dérogation temporaire mais qui en l'espèce s'inscrit dans la durée. Elle ne manquera pas à l'avenir de s'étendre à d'autres catégories du personnel de cette entreprise. D'ailleurs, une demande similaire est faite auprès du Conseil

municipal de Carrières-sous-Poissy concernant le centre technique et de recherche de cette entreprise.

Pour toutes ces raisons, nous émettrons un vote négatif pour cette délibération qui, selon nous, vise à terme la remise en cause d'un acquis social auquel sont attachés à juste titre nombre de salariés.

Je vous remercie.

Le Maire :

Les personnes volontaires sont indemnisées une journée supplémentaire pour ces journées, au même titre que les heures supplémentaires, avec une majoration au titre du dimanche. De plus, ils ont la possibilité de choisir de prendre un compteur RTT personnel (2 jours de RTT pour un dimanche travaillé). Cette réponse nous a été apportée par la société PSA Peugeot Citroën à qui nous avons demandé des précisions.

M. MOREAU :

Merci pour cette précision. Je tiens simplement à signaler que c'est le minimum conventionnel. Encore heureux que ...

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 2 abstentions : M. HEDRICH M. PASQUIER, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

21°/ VŒU RELATIF A LA TRANSMISSION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (S.D.R.I.F.) AU CONSEIL D'ETAT

Le Maire :

Le rapport du projet du S.D.R.I.F. adopté lors de la séance du Conseil Régional du 25 septembre 2008 constitue un document cadre de référence pour l'aménagement et le développement de la Région Ile-de-France. Pour favoriser l'égalité sociale et territoriale, anticiper les mutations climatiques et énergétiques et développer le dynamisme et l'attractivité de la région, le S.D.R.I.F. fixe plusieurs objectifs dans une démarche globale de développement durable. Ce projet est le fruit d'une longue concertation. Après son adoption par le Conseil Régional le 15 février 2007, le projet du S.D.R.I.F. a été soumis aux huit départements et au Conseil Economique et Social de la Région Ile-de-France avant une vaste enquête publique à l'automne 2007. Il a ensuite à nouveau été présenté aux élus régionaux le 25 septembre 2008. La dernière étape est l'approbation par l'Etat par décret en Conseil d'Etat. L'objet de ce vœu n'est pas de se prononcer sur le S.D.R.I.F. en tant que tel (nous ne sommes pas là pour débattre du bien-fondé du S.D.R.I.F.). La question n'est pas celle-ci mais bien de solliciter la transmission du S.D.R.I.F. par le Premier Ministre en Conseil d'Etat. Le Premier Ministre ne l'a en effet pas présenté au Conseil d'Etat depuis qu'il a été voté démocratiquement au niveau de la Région.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je tiens juste à indiquer pourquoi je m'abstiendrai sur cette résolution. On parle de concertation inédite. Elle a surtout été inédite dans son insuffisance. En plus, il y a visiblement un télescopage avec le projet du Grand Paris. Donc, dans l'esprit, il faut s'inscrire effectivement dans une logique de participation citoyenne. Notre confrontation est semble-t-il plutôt politique. C'est la démarche engagée par la résolution n° 5 du présent Conseil. Restons-en là.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Il s'agit simplement d'une explication de vote par rapport aux trois vœux inscrits. Nous avons bien noté qu'un troisième vœu a disparu. Je suis d'ailleurs assez d'accord, Monsieur le Maire, sur l'analyse que vous avez faite tout à l'heure au sujet de ce troisième vœu.

Par contre, en ce qui concerne les deux autres vœux qui restent ce soir, nous ne participerons pas au vote. Ce sera notre position. Pourquoi ? Parce qu'ils s'agit de thèmes éminemment politiques. Il n'est pas utile de mettre un qualificatif au mot « politique ». Je pense en effet qu'il est à lui tout seul rempli de noblesse et que nous pouvons l'utiliser comme tel. Avec la politique, nous savons parfois où cela commence mais nous ne savons pas où cela s'arrête. Notre collègue Philippe MOREAU (j'allais dire notre camarade) a démontré tout à l'heure qu'une intervention sur un sujet très précis d'une délibération très locale pouvait nous emmener sur des chemins très lointains.

Ce sont là des sujets qui traitent de la politique nationale, voire régionale, mais qui dépendent du gouvernement. Il ne s'agit pas d'un débat local qui intéresse directement les affaires de la commune de Poissy telles que définies d'ailleurs dans le règlement intérieur. Nous n'aurons donc qu'une seule position : non participation au vote.

Le Maire :

Une instance nationale (la Région) vote démocratiquement. Le Premier Ministre n'a pas encore présenté ce vote au Conseil d'Etat. Au-delà de la politique politicienne, c'est une manière outrancière de penser à la démocratie. Je voterai personnellement ce vœu. La Région vote et décide. Après un débat démocratique, nous pouvons être d'accord ou non avec le S.R.D.I.F. C'est un autre débat. Nous pourrions en discuter pendant des heures. En tous les cas, cela a été voté. Il me semble important que cela soit transmis.

Le Maire donne la parole à M. BERTRAND :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention n'est pas la preuve que la carpe a mangé le lapin en quoi que ce soit. Tout va bien entre nous. Il n'y a absolument aucun souci. Il n'y a pas de polémique dans mon intervention, au nom des élus du MODEM. Le MODEM régional s'étant abstenu sur le S.D.R.I.F., il nous a paru logique de procéder de la même façon au sein du Conseil municipal.

Monsieur DEBUS précise qu'il ne fait pas partie du MODEM.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants,

**- moins 10 abstentions : M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme de VAUCOULEURS
M. ALLAOUCHICHE M. LETELLIER M. MARIETTE Mme DRACOLI M. DEBUS
Mme BERKANI Mme MERLIER,**

**- et 9 non participation au vote : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL
Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER.**

**22°/ MOTION DE SOUTIEN AUX RESEAUX D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES
EN DIFFICULTE (RASED)**

Le Maire :

Vous savez bien que le gouvernement a affirmé la volonté de lutter contre l'échec scolaire. Nous ne pouvons être que d'accord avec lui. Il annonce paradoxalement la suppression de 3.000 postes d'enseignants spécialisés des RASED pour la rentrée 2009. Cette mesure, qui entre dans le cadre de la rationalisation des politiques publiques voulues par l'Etat va dans un premier temps priver quelques 150.000 élèves d'une aide cruciale et risque de conduire, à terme, à la disparition totale des RASED. Les deux heures « d'aide personnalisée » prévues en remplacement ne pourront se substituer à « l'aide spécialisée » apportée par les maîtres E et G dans le cadre des RASED.

Nous n'en ferons pas un débat trop politique. J'ai en effet bien compris que vous ne souhaitez pas débattre de sujets nationaux. Il faut avoir une vision locale des RASED et avoir connaissance des difficultés engendrées.

Le Maire donne la parole à **Mme COULON** :

Je voudrais expliquer ce que sont les RASED et l'impact que ces décisions peuvent avoir sur un plan national mais aussi municipal.

Les RASED sont des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté. Ils regroupent trois catégories de personnel : des maîtres E chargés des difficultés d'apprentissage, des maîtres G chargés des difficultés d'adaptation à l'école, et des psychologues scolaires qui réalisent des bilans, des suivis psychologiques d'enfants et aident à l'orientation et à l'intégration des élèves.

En France, il y a 11.000 postes d'enseignants spécialisés. Sur ces 11.000 postes existants, 3.000 sont concernés par ces suppressions. Il est prévu de supprimer 1.500 postes et de proposer 1.500 autres postes en sédentarisation, c'est-à-dire que ces enseignants retournent vers des classes ordinaires ou en surnuméraire dans une école (un maître supplémentaire dans l'école). C'est une véritable perte d'identité pour les maîtres spécialisés qui ne vont plus pouvoir exercer leurs compétences pour lesquelles ils ont été formés et diplômés. Dans les Yvelines, l'inspecteur d'académie devrait rendre 83 postes E et G. A Poissy, un poste G a déjà été supprimé l'an dernier. Il a été demandé au personnel RASED de la circonscription de Poissy de mener une réflexion et de proposer des postes à la suppression ainsi que des postes à la sédentarisation. Les demandes d'aides sont de plus en plus complexes et nombreuses en raison des situations familiales qui se dégradent. Répondre à une telle demande reviendrait à se saborder.

Les personnels des RASED ont reçu une formation spécifique d'un an et effectué des stages spécialisés dans le cadre de la formation continue. Ils apportent un regard croisé, une réflexion approfondie et concertée qui permet d'apporter l'aide nécessaire à chaque cas d'enfant. Le travail auprès des familles, des enseignants, des structures extérieures (comme le CMP, les orthophonistes, les psychologues en libéral), toutes ces rencontres sont très régulières et ont un caractère très important pour les enfants qui sont aidés. A terme, il est donc décidé de supprimer ces personnels.

L'aide personnalisée qui est différente et qui a été mise en place depuis la rentrée par les enseignants des classes ne peut se substituer à celle apportée par les RASED. Apporter plus de scolaire n'est pas toujours la bonne solution face aux élèves en difficulté. Cela peut même s'avérer contre-productif pour certains enfants rétifs à l'école et renforcer le symptôme de rejet.

Il y a toujours, dirons-nous, une possibilité pour les familles de consulter en dehors de l'école puisque cette aide va disparaître à terme. Il est prévu qu'elle disparaisse. Certaines familles acceptent de travailler avec les RASED car il s'agit d'un dispositif interne à l'école mais ces familles ne feront pas la démarche d'aller consulter d'autres organismes qui par ailleurs vont se retrouver surchargés. Ce sont les enfants et les familles les plus fragilisées qui vont être le plus touchées par ces mesures de suppression et qui vont rester sur le bord du chemin.

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, moins 9 non participation au vote : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

23°/ VEU : DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POISSY SUR LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Le Maire :

Avant de vous souhaiter une bonne soirée et de clore cette réunion, je voudrais, pour les personnes du public qui ne la connaissent pas, vous présenter Madame ESTRAILLIER, notre Directrice Générale des Services. Je lui demanderai en catimini quelles sont ses sensations après ce premier Conseil municipal auquel elle assiste pour que l'on puisse s'améliorer.

Merci. Bonne soirée.